

-----

COMMUNE DE POMPERTUZAT

-----

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AVRIL 2024

-----

Convocation : 15/03/2024  
Affichage : 15/03/2024  
Membres en exercice : 19  
Membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni salle du Conseil Municipal sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

**Etaient présents :**

✓	ARTHUR Caroll	Abs	FIDANZA Ingrid	✓	PAULY Sandrine
✓	BLANCHONG Stéphanie	✓	FLOURAUD Eric	Abs	PIOVESAN Cyril
Abs	BLONDEY Luc	Abs	GUITTARD Alain	✓	POCO Marie
Abs	BRESSAN Céline	Abs	HAUTESERRES Angélique	✓	TONON Serge
✓	CONTOUX Georges	✓	JOIGNEAUX Christine	✓	WEGENER Emilie
✓	DEODATO Jean-Paul	✓	LEGOURD Michel	✓	WILLEMOT René-Marc

**Ont donné procuration :** BLONDEY Luc à DEODATO Jean-Paul et PIOVESAN Cyril à POCO Marie.  
Madame BLANCHONG Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

**DCM 2024-03/09**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le **Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**DCM 2024-03/10****OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,**Après avoir entendu** la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune par Monsieur Michel LEGOURD, Maire Adjoint chargé des Finances,**Après en avoir délibéré**, hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif du Budget communal 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES <i>ou</i> DEFICIT	RECETTES <i>ou</i> EXCEDENT	DEPENSES <i>ou</i> DEFICIT	RECETTES <i>ou</i> EXCEDENT
RESULTAT REPORTE 2022		413 857.22		495 196.10
OPERATION DE L'EXERCICE	1 996 710.85	2 234 216.36	309 681.40	985 869.36
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	1 996 710.85	2 648 073.58	309 681.40	1 481 065.46
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>		<b>651 362.73</b>		<b>1 171 384.06</b>
RESTES A REALISER			<b>271 816.00</b>	

**DCM 2024-03/11****OBJET : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

	CA 2023	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 996 710,85	2 234 216,36	<b>237 505,51</b>
	Investissement	309 681,40	985 869,36	<b>676 187,96</b>
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Fonctionnement	-	413 857,22	<b>413 857,22</b>
	Investissement	-	495 196,10	<b>495 196,10</b>
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)	Fonctionnement	1 996 710,85	2 648 073,58	<b>651 362,73</b>
	Investissement	309 681,40	1 481 065,46	<b>1 171 384,06</b>
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	271 816,00	-	- <b>271 816,00</b>
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 996 710,85	2 648 073,58	<b>651 362,73</b>
	Investissement	581 497,40	1 481 065,46	<b>899 568,06</b>

Affectation au compte 1068	<b>271 816,00</b>
Affectation en section de fonctionnement (chapitre R 002)	<b>379 546,73</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat tel que décrit ci-dessus.

**DCM 2024-03/12**

**OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 33-2023 du 14 septembre 2023, le Conseil Municipal a accepté le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du Budget.

**DCM 2024-03/13**

**OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de :

- maintenir en 2024 les taux de 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

TAXES	TAUX 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	36,45 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	100,98 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	13,86 %

**DCM 2024-03/14**

**OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget Primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Considérant** la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024, durant laquelle Monsieur LEGOURD a présenté le projet du Budget Primitif à l'Assemblée avant la séance du vote du Budget,

Une note de présentation est jointe en annexe de cette délibération, celle-ci expose de manière plus détaillée, les orientations de ce Budget.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

**1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 – Charges à caractère général	851 945.73 €	70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	173 400.00 €
012 – Charges de personnel	795 000.00 €	73 – Impôts et taxes	1 153 850.00 €
014 – Atténuation de produits	70 000.00 €	74 – Dotations, subventions et participations	276 374.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	247 300.00 €	75 – Autres produits de gestion courante	18 000.00 €
66 – Charges financières	27 606.00 €	-	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 991 851.73 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 621 624.00 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 319.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	379 546.73 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>9 319.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>379 546.73 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 001 170.73 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 001 170.73 €</b>

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 – Emprunts et dettes assimilées	142 201.00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	321 456.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	519.00 €	13 – Subventions d'investissement	576 224.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 663 847.06 €	-	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 806 567.06 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>897 680.00 €</b>
Restes à réaliser 2023 reportés sur 2024	271 816.00 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 319.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>271 816.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>9 319.00 €</b>
-	- €	001 – Résultat d'investissement reporté	<b>1 171 384.06 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 078 383.06 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 078 383.06 €</b>

**OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés par les associations auprès de la Commission « Associations », le Conseil Municipal accepte, de verser au titre de l'année 2024, les montants suivants :

1. Aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CHASSE ACCA	400 €	15	0	0
BRIDGE	100 €	15	0	0
COMITE DES FÊTES	4 000 €	15	0	0
LABEGE INTER FC – CLUB DE FOOT	1 500 €	14	1	0
FOYER RURAL	5 000 €	13	1	1
CCAS	2 500 €	15	0	0

2. Aux associations extérieures à la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SECOURS POPULAIRE	1 000 €	15	0	0

Au cours de la séance il a été évoqué les subventions de l'Association de Gymnastique, d'Art Floral et des Jardins Familiaux, ces associations ont fait savoir à la commission « ASSOCIATIONS » qu'elles ne demandaient aucune aide financière pour l'année 2024. Concernant la subvention de l'Association, du Challenge du Souvenir et de la Paix, aucun dossier n'étant parvenu dans les temps, cette demande fera l'objet d'un vote ultérieur.

L'association du BRIDGE demande des chaises supplémentaires qui seront données prochainement et un écran, concernant ce dernier point, le Conseil Municipal souhaite obtenir des informations complémentaires.

L'association du LABEGE INTER FC demande l'installation de cages de buts transportables et d'une buvette container, le Conseil Municipal n'accède pas à ces demandes. Pour le Budget communal de l'année prochaine, il est proposé à cette association de construire un projet pour l'achat de cages à 8 qui sera étudié par l'Assemblée délibérante et qui, en cas d'accord aboutira à la création d'une opération d'Investissement.

Le Foyer Rural demande l'installation de rack à vélos et d'une boîte aux lettres, le Conseil Municipal n'accède pas à ces demandes car leur boîte aux lettres actuelle se trouve en Mairie et il est difficile de déterminer une position convenable pour la pose du rack qui sera sans gêne pour l'installation de la fête locale en sachant qu'un rack se trouve à proximité sur le parking de la Mairie.

**OBJET : ARCHIVES – AMENAGEMENT RAYONNAGES POUR LA NOUVELLE SALLE [012024]**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de repenser l'aménagement de la salle des Archives, ce sujet a été abordé au cours de la séance du 19 février 2024,

Comme exposé dans le procès-verbal de cette réunion, les Archives Départementales se sont déplacées en Mairie au mois de décembre 2023 afin d'effectuer un contrôle des documents conservés, des registres de la Commune et de notre salle d'archives. Il convient d'effectuer un classement des archives publiques conservées en Mairie, pour ce faire, des sociétés ont soumis des propositions financières pour l'aménagement des rayonnages.

La salle d'archives actuelle n'étant pas conforme aux attentes des services des Archives Départementales en termes de hauteur et de température, il est nécessaire de la déplacer et un accord a été trouvé dans la salle de réunion se trouvant au premier étage du bâtiment de la Mairie.

La proposition financière présentée par la société UGAP installée à TOULOUSE – Parc Basso Cambou, 2 Impasse Marcel CHALARD, semble la plus adaptée et s'élève à la somme de 3 795.21 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société UGAP dont le montant s'élève à la somme de 3 795.21 € H.T,
- sollicite du Conseil Départemental une aide financière nécessaire à l'équilibre financier de cet investissement,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces indispensables au bon déroulement de cette opération.

Une opération a été ouverte en section d'investissement du Budget Primitif 2024 [012024].

**DCM 2024-03/17**

**OBJET : COLUMBARIUM – ACHAT DE FOURNITURES DE SOCLES ET TAMBOURINS POUR LE NOUVEAU COLUMBARIUM [022024]**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se munir de nouvelles fournitures pour le columbarium de la Commune,

En effet, le deuxième espace cinéraire réalisé l'an dernier n'est pas entièrement complété, il convient donc de racheter des socles afin de combler les creux existants.

Nous avons fait appel à la société qui nous fournit afin qu'elle nous propose un devis.

La proposition financière présentée par la société SANSONE COLLECTIVITES installée à MOUVAUX – 470 rue de Tourcoing, s'élève à la somme de 11 095.55 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société SANSONE COLLECTIVITES dont le montant s'élève à la somme de 11 095.55 € H.T,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces indispensables au bon déroulement de cette opération.

Une opération a été ouverte en section d'investissement du Budget Primitif 2024 [022024].

**DCM 2024-03/18**

**OBJET : COLUMBARIUM – MODIFICATIONS TARIFAIRES**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel LEGOURD, Maire Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, les tarifs des concessions à perpétuité dans les columbariums communaux seront les suivants :

- **COLUMBARIUM**
  - SOCLE : 695 €
  - TAMBOURIN : 706 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les nouveaux tarifs des concessions du columbarium,

**POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

- Le point inscrit à l'ordre du jour concernant le vote des Taxes sur la Publicité Extérieure a été retiré car le taux pour 2025 n'a pas été publié.

## **ORDRE DU JOUR**

- DCM 2024-03/09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE
- DCM 2024-03/10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE
- DCM 2024-03/11 : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024
- DCM 2024-03/12 : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57
- DCM 2024-03/13 : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024
- DCM 2024-03/14 : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024
- DCM 2024-03/15 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- DCM 2024-03/16 : ARCHIVES – AMENAGEMENT RAYONNAGES POUR LA NOUVELLE SALLE [012024]
- DCM 2024-03/17 : COLUMBARIUM – ACHAT DE FOURNITURES DE SOCLES ET TAMBOURINS POUR LE NOUVEAU COLUMBARIUM [022024]
- DCM 2024-03/18 : COLUMBARIUM – MODIFICATIONS TARIFAIRES

**Le Secrétaire de séance,**

**Stéphanie BLANCHONG**

**Le Président de séance,  
Madame le Maire,**

**Christine GALVANI**